

Procès-Verbal d'une assemblée du comité des créanciers tenue le 24 octobre 2012 à 13h00 dans l'affaire du Plan d'Arrangement de 9130-5789 Québec Inc.

Présents:

Monsieur Pierre Marchand, Comité des créanciers
Monsieur Philippe Racette, Comité des créanciers
Monsieur Luc Lemay, représentant 9130-5789 Québec Inc.
Madame Johanne Serpone, contrôleur, agissant à titre de présidente et secrétaire de l'assemblée.

La Présidente constate le quorum et déclare l'assemblée légalement constituée.

Discussion a eu lieu sur la perception des fonds pour le respect du Plan d'Arrangement.

Afin de rencontrer les obligations financières de l'ordonnance de la cour à l'égard des créanciers, Monsieur Lemay a dévoilé au Comité qu'il avait entrepris des procédures pour obtenir un prêt de 3.5M \$ et que ce prêt était garanti avec des terrains d'une valeur de 25M \$. Il a confirmé qu'il avait déjà remis les titres des terrains au prêteur et le tout était entre les mains du notaire de celui-ci pour vérification. Confiant du succès imminent de ses démarches de financement, Monsieur Lemay dit n'avoir besoin que de 2 semaines additionnelles pour procéder à la distribution des sommes dues.

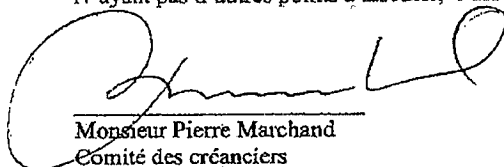
Le comité fait valoir que lorsque le prêt aura été consenti à l'administrateur de la débitrice, aucun délai subséquent pour des raisons administratives, fiscales ou comptables ne pourra être justifié par la débitrice ou toléré par les créanciers. Le contrôleur a avisé le comité qu'elle ne prévoit aucun délai significatif mais advenant qu'il y ait un délai, le comité sera avisé.

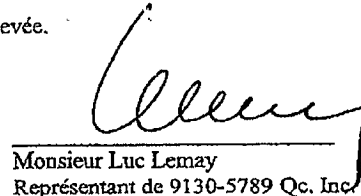
Il est résolu


- Que le comité des créanciers se résigne à accorder un délai de paiement additionnel de 2 semaines à la débitrice.
- que Monsieur Lemay remette sans délai au contrôleur la preuve documentaire qui confirme l'obtention imminente du prêt sollicité;
- que Monsieur Marchand et Monsieur Lemay puissent communiquer, informellement, afin d'avoir des mises-à-jour sur le progrès de ce prêt.


Advenant que le contrôleur ne reçoit pas lesdits montants, une assemblée du Comité des créanciers aura lieu le 9 novembre 2012 à 13h00 au bureau du contrôleur.

N'ayant pas d'autres points à discuter, l'assemblée est levée.


Monsieur Pierre Marchand
Comité des créanciers


Monsieur Luc Lemay
Représentant de 9130-5789 Qc. Inc.


Monsieur Philippe Racette
Comité des créanciers
31-10-2012


Madame Johanne Serpone, Contrôleur
Présidente